Quoi et comment supprimer vos données si vous rendez votre ordinateur professionnel à votre employeur ?

	Quoi et comment supprimer vos données si vous rendez votre ordinateur professionnel à votre employeur ?

Est-il possible d'effacer toutes nos données présentes sur un ordinateur de fonction lorsque l'on quitte son travail et que l'on ne souhaite pas laisser de trace sur celui-ci ? Si oui, quels moyens préconisez-vous pour être sûr que ce type de données soit bien effacé (effacer l'historique de ses comptes mails et personnelles, formatage complet, logiciel d'aide à la suppression etc…) ?

La première étape consiste à identifier les données à supprimer et celles à sauvegarder avant de procéder au nettoyage.
Sur la plupart des ordinateurs professionnels, parfois sans le savoir, en plus de nos documents de travail nous stockons :
• Des programmes ajoutés ;
• Nos e-mails ;
• Nos traces de navigation ;
• Nos fichiers téléchargés ;
• Divers identifiants et mots de passe ;
• Les fichiers temporaires

Afin d'éviter l'accès à ces informations par le futur locataire / propriétaire / donataire de votre ordinateur, il sera important de procéder à leur suppression minutieuse.

Concernant les programmes ajoutés
Facile sur Mac en mettant le dossier d'un programme à la corbeille, n'utilisez surtout pas la corbeille pour supprimer des programmes sous Windows. La plupart des programmes apparaissent dans la liste des programmes installés. Pour procéder à leur suppression, nous vous conseillons de procéder :
• soit par le raccourcis de désinstallation que le programme a créé ;
• s'il n'y a pas de raccourci prévu à cet effet, passez par la fonction « Ajout et Suppression de Programmes » ou « Programmes et fonctionnalités » (ou fonction équivalente en fonction de votre système d'exploitation de sa version) ;
• Enfin, vous pouvez utiliser des programmes adaptés pour cette opération tels que RevoUninstaller (gratuit).

Concernant les e-mails
Selon le programme que vous utiliserez, la suppression du/des compte(s) de messagerie dans le programme en question suffit pour supprimer le ou les fichiers contenant les e-mails. Sinon, par précaution, vous pouvez directement les localiser et les supprimer :
• fichiers « .pst » et « .ost » de votre compte et archives pour le logiciel « Outlook » ;
• fichiers dans « » »% »'AppDataLocalMicrosoftWindows Live Mail » pour le logiciel « Windows Live Mail » ;
• les fichiers contenus dans ' » »% »'APPDATA%ThunderbirdProfiles » pour le programme Mozilla Thunderbird
• le dossier contenu dans « ..Local SettingsApplication DataIMIdentities » pour le programme Incredimail.

Concernant nos traces de navigation
En fonction de votre navigateur Internet et de sa version, utilisez, dans les « Options » ou les « Paramètres » la fonction supprimant l'Historique de Navigation » ou les « Données de Navigation ».

Concernant les fichiers téléchargés
En fonction de votre système d'exploitation l'emplacement de stockage par défaut des fichiers téléchargés change. Pensez toutefois à parcourir les différents endroits de votre disque dur, dans les lecteurs réseau ou les lecteurs externes à la recherche de fichiers et documents téléchargés que vous auriez pu stocker.

Concernant divers identifiants et mots de passe
Du fait que le mot de passe de votre système d'exploitation stocké quelque part (certes crypté), si vous êtes le seul à le connaître et souhaitez en conserver la confidentialité, pensez à le changer et à en mettre un basic de type « utilisateur ».
Du fait que les mots de passe que vous avez mémorisé au fil de vos consultations de sites Internet sont également stockés dans vote ordinateur, nous vous recommandons d'utiliser les fonctions dans ces mêmes navigateurs destinées à supprimer les mots de passes et les informations qui pré remplissent les champs.

Concernant les fichiers temporaires
En utilisant la fonction adaptée dans vos navigateurs Internet, pensez à supprimer les fichiers temporaires liés à la navigation Internet (images, cookies, historiques de navigation, autres fichiers).
En utilisant la fonction adaptée dans votre systèmes d'exploitation, supprimez les fichiers temporaires que les programmes et Windows génèrent automatiquement pour leur usage.

Pour finir
Parce qu'un fichier supprimé n'est pas tout à fait supprimé (il est simplement marqué supprimé mais il est toujours présent) et dans bien des cas toujours récupérable, vous pourrez utiliser une application permettant de supprimer définitivement ces fichiers supprimés mais pourtant récupérables telle que « Eraser », « Clean Disk Security », « Prevent Restore »…

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : 5 applications pour effacer des données de façon sécurisée – ZDNet

---

Étape par étape : comment bien effacer et conserver vos données informatiques stockées sur votre ordinateur professionnel si vous changez de travail à la rentrée (et pourquoi c’est très important) ?

Étape par étape : comment bien effacer et conserver vos données informatiques stockées sur votre ordinateur professionnel si vous changez de travail à la rentrée (et pourquoi c’est très important) ?

Quitter son travail est souvent difficile, mais effacer des données présentes sur un ordinateur professionnel sur lequel on a travaillé pendant X années l'est encore plus. Il est donc nécessaire de savoir comment le faire sans laisser de données professionnelles ou personnelles derrière soi.

Atlantico : Quelles étapes faut-il suivre avant d'effacer nos données personnelles présentes sur notre futur ancien ordinateur de fonction ?

Denis Jacopini : L'ordinateur professionnel qui vous a été mis à disposition était probablement en état de marche. À moins d'avoir des circonstances ou des consignes particulières, vous devrez donc rendre cet appareil au moins dans l'état initial.
1. En premier lieu, pensez à identifier les données à sauvegarder dont il vous sera nécessaire de conserver copie. Attention aux données professionnelles frappées de confidentialité ou d'une clause de non concurrence, tel que les fichiers clients.
On pourrait bien vous reprocher d'en avoir conservé une copie et de l'utiliser contre votre ancien employeur.
2. Identifiez les données ayant un caractère confidentiel et qui nécessiteront une sauvegarde dans un format protégé par un procédé tel que le cryptage ou le hachage.
3. Identifiez les données devant être conservées pendant un grand nombre d'années tels que des justificatifs d'assurance, de sinistre…
4. Identifiez les données que vous ne devez absolument pas perdre car non reproductibles (contrats, photos de mariage, des enfants, petits-enfants…)
5. Identifiez les données que vous souhaitez rendre accessibles sur plusieurs plateformes (ordinateurs, téléphones, tablettes) que ça soit au bureau à la maison, en déplacement ou en vacances. Ensuite, en fonction des logiciels permettant d'accéder à vos données, identifiez les fonctions de « Sauvegarde », « Enregistrer sous » ou d' «Export ». Vous pourrez alors choisir le support adapté.
Enfin, en fonction des critères de sécurité choisis, vous pourrez sauvegarder sur des supports adaptée soit :
– à la confidentialité (tout support numérique en utilisant un logiciel de cryptage ou de hachage tel de Truecrypt, Veracrypt, ou AxCrypt…) ;
– à l'intégrité (multiplier le nombre de sauvegardes en réalisant plusieurs exemplaires de vos données à n'absolument pas perdre) ;
– à la longévité en utilisant des supports avec une durée de vie adapté à vos attentes. Sachez qu'à ce jour, il est difficile de garantir la lecture d'une information numérique au-delà de plusieurs dizaines d'années (en raison de l'altération des supports avec le temps, mais aussi de l'évolution des versions, des formations et des logiciels). Qui peut vous garantir de pouvoir visualiser vos photos numériques dans cinquante ans ?
– à la disponibilité sur plusieurs plateformes et sur plusieurs lieux, comme le proposent les solutions *cloud* qui sont éclos il y a quelques dizaines d'années seulement ;
– à la quantité (car vous devez rapidement stocker pour ensuite trier et choisir un support adapté) en choisissant par exemple un disque dur USB externe auto-alimenté (si le port USB de votre ordinateur l'autorise), ce support est actuellement celui ayant le meilleur rapport capacité / prix avec une bonne rapidité d'écriture.

Les risques :
Les clés USB sont des outils permettant de conserver une copie facilement accessible et aisément transportable. 100% des clés USB tomberont un jour ou l'autre en panne. Pensez-y pour ne pas leur confier les documents de votre vie.
Idem pour les disques durs. 100% des disques durs tomberont un jour en panne. Cependant, contrairement aux clés USB ou aux cartes mémoire, les disques durs (mécaniques et non SSD) permettront plus facilement de récupérer leur contenu en cas de panne.
Les supports de type lecteurs ZIP, lecteur JAZ, lecteurs magnéto-optiques, lecteurs de bandes etc. sont de plus en plus rares. Conserver des données importantes sur de tels supports peut s'avérer dangereux. En effet, imaginez un instant jour ou vous souhaitez y accéder mais que vous n'avez plus le lecteur pour les consulter et que le lecteur ne se vend même plus. Ne laissez pas la vies de vos données numériques entre les mains du *Bon Coin*…
Voilà, en fonction de tous ces critères et à partir de ces conseils, il ne vous reste plus qu'à sauvegarder vos données importantes avant de les effacer de l'appareil que vous allez rendre.

Comparatif :
Disque dur : Quelques Go à quelques To – Bon marché, rapide mais fragile.
Clé USB : Quelques Go – Rapide, léger mais quasiment impossible de récupérer des données en cas de panne.
Cloud : Quelques Mo à quelques To – Accessible de n'importe où mais aussi par tous ceux qui ont le mot de passe (risqué) – Dépend du fonctionnement et de la rapidité d'Internet – Les services de cloud gratuits peuvent s'arrêter du jour au lendemain et vous perdrez tout.
Disques optiques (CD, DVD,Magnéto Optique) : Bonne tenue dans le temps si conservés dans de bonnes conditions mais utilisables (pérennité des lecteurs de disques) jusqu'à quand ?
Supports spéciaux (ZIP/Jazz/QIC/DAT/DLT/DDS/SDLT) : Supports fragiles, lecteurs trop rares pour garantir une lecture au delà de 5 ans.

Est-il possible d'effacer toutes nos données présentes sur un ordinateur de fonction lorsque l'on quitte son travail et que l'on ne souhaite pas laisser de traces sur celui-ci ? Si oui, quels moyens préconisez-vous pour être sûr que ce type de données soit bien effacé ?

La première étape consiste à identifier les données à supprimer et celles à sauvegarder avant de procéder au nettoyage. Sur la plupart des ordinateurs professionnels, parfois sans le savoir, en plus de nos documents de travail nous stockons :
– Des programmes ajoutés ;
– Nos e-mails ;
– Nos traces de navigation ;
– Nos fichiers téléchargés ;
– Divers identifiants et mots de passe ;
– Les fichiers temporaires
Afin d'éviter l'accès à ces informations par le futur locataire / propriétaire / donataire de votre ordinateur, il sera important de procéder à leur suppression minutieuse.

Concernant les programmes ajoutés :
Facile sur Mac en mettant le dossier d'un programme à la corbeille, n'utilisez surtout pas la corbeille pour supprimer des programmes sous Windows. La plupart des programmes apparaissent dans la liste des programmes installés. Pour procéder à leur suppression, nous vous conseillons de procéder :
– soit par le raccourcis de désinstallation que le programme a créé ;
– s'il n'y a pas de raccourcis prévu à cet effet, passez par la fonction « Ajout et Suppression de Programmes » ou « Programmes et fonctionnalités » (ou fonction équivalente en fonction de votre système d'exploitation de sa version) ;
– Enfin, vous pouvez utiliser des programmes adaptés pour cette opération tels que RevoUninstaller (gratuit).
Concernant les e-mails :
Selon le programme que vous utilisierez, la suppression du/des compte(s) de messagerie dans le programme en question suffit pour supprimer le ou les fichiers contenant les e-mails. Sinon, par précaution, vous pouvez directement les localiser et les supprimer :
– fichiers « .pst » et « .ost » de votre compte et archives pour le logiciel « Outlook » ;
– fichiers dans « » « % %'AppDataLocalMicrosoftWindows Live Mail » pour le logiciel « Windows Live Mail » ;
– les fichiers contenus dans ' » «%'APPDATA%ThunderbirdProfiles » pour le programme Mozilla Thunderbird
– le dossier contenu dans « _Local SettingsApplication DataIMIdentities » pour le programme Incredimail.
Concernant nos traces de navigation :
En fonction de votre navigateur Internet et de sa version, utilisez, dans les « Options » ou les « Paramètres » la fonction supprimant l'Historique de Navigation » ou les « Données de Navigation ».
Concernant les fichiers téléchargés :
En fonction de votre système d'exploitation l'emplacement de stockage par défaut des fichiers téléchargés change. Pensez toutefois à parcourir les différents endroits de votre disque dur, dans les lecteurs réseau ou les lecteurs externes à la recherche de fichiers et documents téléchargés que vous auriez pu stocker.
Concernant divers identifiants et mots de passe :
Du fait que le mot de passe de votre système d'exploitation stocké quelque part (certes crypté), si vous êtes le seul à le connaître et souhaitez en conserver la confidentialité, pensez à le changer et à en mettre un basic de type « utilisateur ».
Du fait que les mots de passe que vous avez mémorisé au fil de vos consultations de sites Internet sont également stockés dans votre ordinateur, nous vous recommandons d'utiliser les fonctions dans ces mêmes navigateurs destinées à supprimer les mots de passes et les informations qui pré remplissent les champs.
Concernant les fichiers temporaires :
En utilisant la fonction adaptée dans vos navigateurs Internet, pensez à supprimer les fichiers temporaires liés à la navigation Internet (images, cookies, historiques de navigation, autres fichiers).
En utilisant la fonction adaptée dans votre systèmes d'exploitation, supprimez les fichiers temporaires que les programmes et Windows génèrent automatiquement pour leur usage.
Pour finir :
Parce qu'un fichier supprimé n'est pas tout à fait supprimé (il est simplement marqué supprimé mais il est toujours présent) et dans bien des cas toujours récupérable, vous pourrez utiliser une application permettant de supprimer définitivement ces fichiers supprimés mais pourtant récupérables telle que « Eraser », « Clean Disk Security », « Prevent Restore »…

Ne pas effacer ses données personnelles sur so ordinateur de fonction est-il dommageable ? Si oui, pourquoi ?

Imaginez, votre ordinateur, protégé ou non, tombe entre les mains d'une personne malveillante. Il pourra :
– Accéder à vos documents et découvrir les informations qui peuvent soit être professionnelles et être utilisées contre vous, soit personnelles permettant à un voyou de les utiliser contre vous soit en vous demandant de l'argent contre son silence ou pour avoir la paix ;
– Accéder aux identifiants et mots de passe des comptes internet que vous utilisez (même pour des sites Internet commençant par https) et ainsi accéder à nos comptes facebook, twitter, dropbox… ;
– Avec vos identifiants ou en accédant à votre système de messagerie, le pirate pourra facilement déposer des commentaires ou envoyer des e-mails en utilisant votre identité.

Auteur : Denis JACOPINI

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique, découvrir et comprendre les arnaques et les piratages informatiques pour mieux s'en protéger et se mettre en conformité avec la CNIL en matière de Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Étape par étape : comment bien effacer et conserver vos données informatiques stockées sur votre ordinateur professionnel si vous changez de travail à la rentrée (et pourquoi c'est très important) | Atlantico.fr

---

Déplacements professionnels. Attention au Wi-Fi de l'hôtel…

	Déplacements professionnels. Attention au Wi-Fi de l'hôtel…

De nos jours, qui réussirait à se passer d'Internet plus d'une journée, en vacances, en déplacement, lors d'une conférence ou au travail ? Nos vies aujourd'hui digitalisées nous poussent à nous connecter quasi automatiquement au premier réseau Wi-Fi disponible, quitte à mettre la confidentialité de nos données en danger.

Cela devient d'autant plus problématique lorsque nous voyageons : une étude Kaspersky Lab révélait récemment que 82% des personnes interrogées se connectent à des réseaux Wi-Fi gratuits non sécurisés dans des terminaux d'aéroports, des hôtels, des cafés ou des restaurants.
Dans la tribune ci-dessous, Tanguy de Coatpont, Directeur général de Kaspersky Lab France et Afrique du Nord analyse les vulnérabilités des réseaux Wi-Fi dans les hôtels, une mine d'or pour des cybercriminels en quête de données personnelles ou d'informations confidentielles.
Depuis 10 ans, le cyber crime s'est largement professionnalisé pour devenir une véritablement industrie, portée sur la rentabilité. Les cybercriminels sont en quête permanente de victimes qui leur assureront un maximum de gains pour un minimum d'investissements techniques.
De son côté, l'industrie hôtelière a passé la dernière décennie à se transformer pour répondre aux nouvelles attentes digitales de ses clients. Alors que plus d'un quart d'entre eux annoncent qu'ils refuseraient de séjourner dans un hôtel ne proposant pas de Wi-Fi, la technologie n'est plus un luxe mais bien une question de survie pour les établissements hôteliers. Face aux ruptures liées à la numérisation, il a donc fallu repenser les modèles existants et s'équiper, parfois en hâte, de nouvelles technologies mal maîtrisées. Il n'était donc pas surprenant de voir émerger rapidement des problèmes de sécurité, dans les hôtels bon marché comme dans les 5 étoiles.
Par Tanguy de Coatpont, Directeur général de Kaspersky Lab France et Afrique du Nord

Le paradoxe du Wi-Fi à l'hôtel : privé mais public
Ils ont beau être déployés dans des établissements privés, les Wi-Fi d'hôtels restent des points d'accès publics. Ils sont même parfois complètement ouverts. Le processus de connexion, qui nécessite le plus souvent de confirmer son identité et son numéro de chambre, limite l'accès au réseau mais ne chiffre pas les communications. Il ne garantit pas non plus leur confidentialité. Est-ce que cela signifie que nos informations sont à la portée de tous ? La réalité n'est pas aussi sombre, mais elles sont à la portée de n'importe quel criminel équipé d'un logiciel de piratage, dont certains sont disponibles gratuitement en ligne, et disposant de connaissances techniques de base.
Concrètement, il suffit à un criminel de se positionner virtuellement entre l'utilisateur et le point de connexion pour récupérer toutes les données qui transitent par le réseau, qu'il s'agisse d'emails, de données bancaires ou encore de mots de passe qui lui donneront accès à tous les comptes de l'internaute. Une approche plus sophistiquée consiste à utiliser une connexion Wi-Fi non sécurisée pour propager un malware, en créant par exemple des fenêtres pop-up malveillantes qui invitent faussement l'utilisateur à mettre à jour un logiciel légitime comme Windows.

Le mythe de la victime idéale
En 2014, le groupe de cybercriminels Darkhotel avait utilisé une connexion Wi-Fi pour infiltrer un réseau d'hôtels de luxe et espionner quelques-uns de leurs clients les plus prestigieux. Un an plus tard, les activités de ce groupe étaient toujours en cours, continuant d'exfiltrer les données des dirigeants d'entreprises et dignitaires. Pour autant, les cybercriminels ne ciblent pas que des victimes à hauts profils. Beaucoup d'utilisateurs continuent de penser qu'ils ne courent aucun risque car les informations qu'ils partagent sur Internet ne méritent pas d'être piratées. C'est oublier que la rentabilité d'une attaque repose aussi sur le nombre de victimes. Parmi les 30 millions de clients pris en charge par l'hôtellerie française chaque année, seuls 20% sont des clients d'affaires. Les 80% de voyageurs de loisirs représentent donc une manne financière tout aussi importante pour des cybercriminels en quête de profit.
Dans certains cas, une faille Wi-Fi peut même exposer l'hôtel lui-même, en servant de porte d'entrée vers son réseau. Si l'on prend le cas d'une chaîne d'hôtellerie internationale qui disposerait d'un système de gestion centralisé et automatisé, une intrusion sur le réseau pourrait entraîner le vol à grande échelle d'informations confidentielles et bancaires sur les employées, le fonctionnement de l'hôtel et ses clients.

Hôtels indépendants vs. chaînes hôtelières : des contraintes différentes pour un même défi
Pour une industrie aussi fragmentée que celle de l'hôtellerie, la sécurité est sans aucun doute un défi. Les hôtels indépendants ont une capacité d'accueil réduite et traitent donc moins de données. Le revers de la médaille est qu'ils disposent souvent d'une expertise informatique limitée et leur taille ne permet pas de réaliser les économies d'échelle qui rentabiliseraient un investissement important dans la sécurité informatique. Quant aux grands groupes, qui comptent des ressources humaines et financières plus importantes, ils sont mis à mal par l'étendue de leur écosystème, qui rend difficile l'harmonisation d'une politique de sécurité sur des centaines, voire des milliers de sites.
Il est important que tous les hôtels, quelle que soit leur taille ou leur catégorie, respectent quelques règles simples à commencer par l'isolation de chaque client sur le réseau, l'utilisation de technologies de chiffrement et l'installation de solutions de sécurité professionnelles. Enfin, le réseau Wi-Fi offert aux clients ne doit jamais être connecté au reste du système informatique de l'hôtel, afin d'éviter qu'une petite infection ne se transforme en épidémie généralisée. En respectant ces règles, la sécurité pourrait devenir un argument commercial au moins aussi efficace que le Wi-Fi.
Article original de Robert Kassous

Denis JACOPINI est Expert Informatique et aussi **formateur en Cybercriminalité** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous pouvons vous animer des **actions de sensibilisation ou de formation** à la Protection des Données Personnelles, au risque informatique, à l'hygiène informatique et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-en-cybercriminalite-et-en-protection-des-donnees-personnelles
Denis JACOPINI

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Etude Kaspersky sur le Wi-Fi à l'hôtel… | InfoTravel.fr

---

Sensibilisations et Formations à la Cybercriminalité et au RGPD (Protection des données personnelles) – Redirect

Parce que la Cybercriminalité et la Protection des données personnelles sont liés, nous couvrons ces sujets concomitamment (Intervention en France et étranger)

Nos formations sont personnalisées en fonction du type de publics présent (Dirigeants, cadres , informaticiens, responsable informatique, RSSI, utilisateurs).

Contactez-nous

PROGRAMME

CYBERCRIMINALITÉ
COMMENT PROTÉGER VOTRE ORGANISME DE LA CYBERCRIMINALITÉ

Présentation

La France a rattrapé sont retard en matière d'équipement à Internet mais à en voir les dizaines de millions de français victimes chaque année, les bonnes pratiques ne semblent toujours pas intégrées dans vos habitudes.

Piratages, arnaques, demandes de rançons sont légions dans ce monde numérique et se protéger au moyen d'un antivirus ne suffit plus depuis bien longtemps.

Avons-nous raison d'avoir peur et comment se protéger ?

Cette formation couvrira les principaux risques et les principales solutions, pour la plupart gratuites, vous permettant de protéger votre informatique et de ne plus faire vous piéger.

Objectifs

Découvrez les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant de naviguer sur Internet en toute sécurité.

Demande d'informations

CYBERCRIMINALITÉ
LES ARNAQUES INTERNET A CONNAÎTRE POUR NE

PLUS SE FAIRE AVOIR

Présentation

Que vous vous serviez d'Internet pour acheter, vendre, télécharger ou communiquer, un arnaqueur se cache peut-être derrière votre interlocuteur.

Quels sont les signes qui ne trompent pas ? Comment les détecter pour ne pas vous faire piéger ?

Objectifs

Découvrez les mécanismes astucieux utilisés par les arnaqueurs d'Internet dans plus d'une vingtaine cas d'arnaques différents. Une fois expliqués, vous ne pourrez plus vous faire piéger.

Demande d'informations

PROTECTION DES DONNÉES

RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES) – CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR NE PAS LE PAYER CHER

Présentation

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018 et toutes les entreprises, administrations et associations ne se sont pas mises en conformité. Or, quelle que soit leur taille, elles sont toutes concernées et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu'alors inégalées.

Au delà de ces amendes pouvant attendre plusieurs millions d'euros, de nouvelles obligations de signalement de piratages informatiques risquent désormais aussi d'entacher votre réputation. Quelle valeur lui donnez vous ? Serez-vous prêt à

la perdre pour ne pas avoir fais les démarches dans les temps ?

Cette formation non seulement répondra la plupart des questions que vous vous posez, vous offrira des éléments concrets non seulement pour initier la mise en conformité de votre établissement mais surtout pour transformer ce qui peut vous sembler à ce jour être une contrainte en une véritable opportunité.

Objectifs

Cette formation a pour objectif de vous apporter l'essentiel pour comprendre et démarrer votre mise en conformité avec le RGPD dans le but à la fois de répondre à la réglementation et de prévenir en cas de contrôle de la CNIL.

Informations complémentaires

Demande d'informations

PROTECTION DES DONNÉES

RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES) – ANALYSONS CE QUE VOUS AVEZ COMMENCÉ

Présentation

Après avoir suivi notre formation vous permettant de comprendre l'intérêt d'une telle réglementation et de savoir ce qu'il faut mettre en place pour bien démarrer, vous souhaitez aller plus loin dans la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

Après un retour éclair sur les règles de base, nous ferons un point sur la démarche de mise en conformité que vous avez initiée ces derniers mois dans votre établissement. Nous détaillerons ensuite les démarches à réaliser en cas de

détection de données sensibles et d'analyse d'impact. Enfin, nous approfondirons des démarches périphériques essentielles pour répondre à vos obligations.

Objectifs

Après avoir déjà découvert l'essentiel pour comprendre et démarrer votre mise en conformité avec le RGPD, cette formation aura pour objectif de vous perfectionner afin de devenir référent protection des données ou DPO (Data Protection Officer = Délégué à la Protection des Données).

Demande d'informations

CYBERSÉCURITÉ
DÉTECTER ET GÉRER LES CYBER-ATTAQUES

Présentation

Que vous ayez déjà été victime d'une cyber-attaque ou que vous souhaitiez l'anticiper, certaines procédures doivent absolument être respectées pour conserver un maximum de preuves et pouvoir les utiliser.

Objectifs

Que votre objectif soit de découvrir le mode opératoire pour savoir quelles sont les failles de votre système ou si vous avez été victime d'un acte ciblé avec l'intention de vous nuire, découvrez les procédures à suivre.

Demande d'informations

CYBERSÉCURITÉ

APPRENEZ À RÉALISER DES AUDITS SÉCURITÉ SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Présentation

Votre système informatique a très probablement de nombreuses vulnérabilités présentées aux pirates informatiques comme de nombreux moyens de nuire à votre système informatique.

Avant de procéder à un test d'intrusion, apprenez à réaliser l'indispensable audit sécurité de votre système informatique afin d'appliquer les mesures de sécurité de base présentes dans les référentiels internationalement utilisés.

Objectifs

Vous apprendrez au cours de cette formation la manière dont doit être mené un audit sécurité sur un système informatique, quelques référentiels probablement adaptés à votre organisme et nous étudierons ensemble le niveau de sécurité informatique de votre établissement.

Demande d'informations

CYBERSÉCURITÉ

APPRENEZ À RÉALISER DES TESTS D'INTRUSION SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Présentation

Cette formation vous apporte l'essentiel de ce dont vous avez besoin pour adopter l'approche du Hacker pour mieux s'en protéger en élaborant vos tests de vulnérabilité, mettre en place une approche offensive de la sécurité informatique permettant d'aboutir à une meilleure sécurité et réaliser des

audits de sécurité (test d'intrusion) au sein de votre infrastructure.

La présentation des techniques d'attaques et des vulnérabilités potentielles sera effectuée sous un angle « pratique ».

Objectifs

Cette formation vous apportera la compréhension technique et pratique des différentes formes d'attaques existantes, en mettant l'accent sur les vulnérabilités les plus critiques pour mieux vous protéger d'attaques potentielles.

Demande d'informations

QUI EST LE FORMATEUR ?

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté, diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale, Investigation numérique pénale, et en Droit de l'Expertise Judiciaire et a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.

Il anime dans toute le France et à l'étranger des conférences et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles.
A ce titre, il intervient régulièrement sur différents médias et sur La Chaine d'Info LCI pour vulgariser les sujets d'actualité en rapport avec ces thèmes.

Spécialisé en protection des données personnelles, il accompagne les établissements dans leur mise en conformité CNIL en les accompagnant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL).

Enfin, il intervient en Master II dans un centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique, en Master Lutte contre la Criminalité Financière et Organisée, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et anime le blog LeNetExpert.fr sur lequel il partage et publie de très nombreuses informations sur ses thèmes de prédilection.

Denis JACOPINI peut facilement être contacté sur :
http://www.leNetExpert.fr/contact

Les données personnelles des

portables d’occasion toujours accessibles | Denis JACOPINI

	Les données personnelles des portables d’occasion toujours accessibles

De nombreux smartphones reconditionnés contiennent toujours des informations sensibles sur leurs anciens propriétaires.

Avant de revendre votre portable, veillez à bien effacer toutes vos données personnelles. En effet, de nombreux smartphones reconditionnés – c'est-à-dire d'occasion et revendus dans les boutiques – contiennent toujours des informations de leurs anciens propriétaires, selon une étude réalisée par l'entreprise Avast, spécialisée dans les antivirus, et révélée en exclusivité par Europe 1.
Emails, photos, SMS, factures personnelles ou même clichés à caractère sexuel : ces téléphones renferment souvent des données extrêmement sensibles.

Un contrat de travail, des mails et des SMS retrouvés

Le problème concerne une part croissante du marché des téléphones portables. 10% des Français ont en effet acheté un mobile de seconde main en 2015. Avast a ainsi mené une expérimentation sur vingt anciens modèles de smartphone, achetés à New York, Paris, Barcelone et Berlin. Les résultats sont édifiants : sur cet échantillon test, de nombreuses données personnelles ont été retrouvées.
Avast a ainsi pu accéder à 2.000 photos, dont des clichés d'enfants, d'autres à caractère sexuel, mais aussi un contrat de travail ou encore 300 mails et SMS. Pire : deux propriétaires de téléphone avaient oublié de déconnecter leurs comptes Gmail, prenant le risque que les nouveaux acheteurs lisent ou envoient des mails en leur nom.

« Important de faire une démarche complète »

Bien que 40% des portables vendus dans les boutiques d'occasion soient reconditionnés, les anciens propriétaires réinitialisent souvent mal, voire pas du tout, leurs terminaux. Les revendeurs spécialisés le constatent ainsi tous les jours. « Ça arrive à un client sur deux : quand il nous propose son téléphone, il ne l'a pas effacé au préalable », explique Frédéric Bertinet, de Cash Express.
« Les téléphones ont été mal réinitialisés, donc on pense qu'on a fait le travail parce qu'on a enlevé les mots de passe et les réglages, mais le contenu lui n'a pas été effacé. Il est important de faire une démarche complète, un peu procédurière », conclut Frédéric Bertinet.

Des applications sécurisées pour effacer les données

Mais pour éviter tout risque, une simple réinitialisation ne suffit pas. « Lorsqu'un fichier est effacé, c'est seulement la référence de ce fichier qui disparaît. Pour que ces fichiers disparaissent complètement, il faut les remplacer par d'autres données quelconques, c'est-à-dire des 0 et des 1. Sinon, c'est théoriquement récupérable », détaille Arnaud Matthieu, représentant d'Avast pour la France.
Pour vider à jamais votre téléphone portable, des applications sécurisées sont disponibles gratuitement sur Internet. Mais attention : si vous n'écrasez pas correctement vos données personnelles, les risques sont immenses. Les anciens propriétaires de smartphones s'exposent à du chantage, à des photos personnelles publiées sur internet ou encore à de l'usurpation d'identité.

Réagissez à cet article

Source : *Les données personnelles des portables d’occasion toujours accessibles*

Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de passe » (à condition que…)| Denis JACOPINI

	**Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de passe » (à condition que…)	Denis JACOPINI**

Une « phrase de passe » est beaucoup plus difficile à pirater qu'un « mot de passe ». Pour donner un ordre d'idée, les pirates du Web mettent quelques heures à quelques jours pour trouver un mot de passe de huit caractères complexes et mettraient… plusieurs millions d'années pour décoder un mot de passe complexe de 12 caractères.

Atlantico : Selon de nombreuses études menées par des chercheurs de l'Université américaine Carnegie-Mellon, un long mot de passe facile à retenir tel que *« ilfaitbeaudanstoutelafrancesaufdanslebassinparisien »* serait plus difficile à pirater qu'un mot de passe relativement court mais composé de glyphes de toutes sortes, tel que *« p8)J#&=89pE »*, très difficiles à mémoriser. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Denis Jacopini : La plupart des mots de passe sont piratés par une technique qu'on appelle « la force brute ». En d'autres termes, les hackers vont utiliser toutes les combinaisons possibles des caractères qui composent le mot de passe.

Donc, logiquement, plus le mot de passe choisi va avoir de caractères (majuscule, minuscule, chiffre, symbole), plus il va être long à trouver. Pour donner un ordre d'idée, les pirates du Web mettent quelques heures à quelques jours pour trouver un mot de passe de huit caractères complexes via la technique de « la force brute », et mettraient… plusieurs millions d'années pour décoder un mot de passe complexe de 12 caractères.

Un long mot de passe est donc plus difficile à pirater qu'un mot de passe court, à une condition cependant : que **la phrase choisie comme mot de passe ne soit pas une phrase connue de tous**, qui sort dès qu'on en tape les premiers mots dans la barre de recherche de Google. Les pirates du Net ont en effet des bases de données où ils compilent toutes les phrases, expressions ou mots de passe les plus couramment utilisés, et essayent de hacker les données personnelles en les composant tous les uns derrière les autres. Par exemple, mieux vaut avoir un mot de passe court et complexe plutôt qu'une « phrase de passe » comme *« Sur le pont d'Avignon, on y danse on y danse… ».*

Il faut également bien veiller à ce que cette « phrase de passe » ne corresponde pas trop à nos habitudes de vie, car les pirates du Web les étudient aussi pour arriver à leur fin. Par exemple, si vous avez un chien qui s'appelle « Titi » et que vous habitez dans le 93, il y a beaucoup de chance que votre ou vos mots de passe emploient ces termes, avec des associations basiques du type : *« jevaispromenermonchienTITIdansle93 ».*

De plus, selon la Federal Trade Commission, changer son mot de passe régulièrement comme il est habituellement recommandé aurait pour effet de faciliter le piratage. Pourquoi ?

Changer fréquemment de mot de passe est en soi une très bonne recommandation, mais elle a un effet pervers : plus les internautes changent leurs mots de passe, plus ils doivent en inventer de nouveaux, ce qui finit par embrouiller leur mémoire. **Dès lors, plus les internautes changent fréquemment de mots de passe, plus ils les simplifient, par peur de les oublier, ce qui, comme expliqué plus haut, facilite grandement le piratage informatique.**

Plus généralement, quels seraient vos conseils pour se prémunir le plus efficacement du piratage informatique ?

Je conseille d'avoir une « phrase de passe » plutôt qu'un « mot de passe », qui ne soit pas connue de tous, et dont on peut aisément en changer la fin, pour ne pas avoir la même « phrase de passe » qui vérouille nos différents comptes.

Enfin et surtout, je conseille de ne pas se focaliser uniquement sur la conception du mot de passe ou de la « phrase de passe », parce que c'est très loin d'être suffisant pour se prémunir du piratage informatique. Ouvrir par erreur un mail contenant un malware peut donner accès à toutes vos données personnelles, sans avoir à pirater aucun mot de passe. Il faut donc rester vigilant sur les mails que l'on ouvre, réfléchir à qui on communique notre mot de passe professionnel si on travail sur un ordinateur partagé, bien vérrouiller son ordinateur, etc…

Article original de Denis JACOPINI et Atlantico

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger**pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Piratage informatique : bien plus sûre que le « mot de passe », la « phrase de passe » (à condition que…) | Atlantico.fr

Etapes à suivre si vous comptez rendre votre ordinateur professionnel à votre employeur

	Etapes à suivre si vous comptez rendre votre ordinateur professionnel à votre employeur

Quelles étapes faut-il suivre avant d'effacer nos données personnelles présentes sur notre futur ancien ordinateur de fonction (sauvegarder des fichiers importants et personnelles (contacts importants, copier des fichiers et tout ce qui nous concerne (photo, pdf, CV etc…) sur un disque dur ou un système de Cloud etc…) ?

L'ordinateur professionnel qui vous a été mis à disposition était probablement en état de marche. A moins d'avoir des circonstances ou des consignes particulières, vous devrez donc rendre cet appareil au moins dans l'état initial.

1. En premier lieu, pensez à identifier les données à sauvegarder dont il vous sera nécessaire de conserver copie. Attention aux données professionnelles frappées de confidentialité ou d'une clause de non concurrence, tel que les fichiers clients. On pourrait bien vous reprocher d'en avoir conservé une copie et de l'utiliser contre votre ancien employeur.
2. Identifiez les données ayant un caractère confidentiel et qui nécessiteront une sauvegarde dans un format protégé par un procédé tel que le cryptage ou le hashage.
3. Identifiez les données devant être conservées pendant un grand nombre d'années tels que des justificatifs d'assurance, de sinistre…
4. Identifiez les données que vous ne devez absolument pas perdre car non reproductibles (contrats, photos de mariage, des enfants, petits enfants…)
5. Identifiez les données que vous souhaitez rendre accessibles sur plusieurs plateformes (ordinateurs, téléphones, tablettes) que ça soit au bureau à la maison, en déplacement ou en vacances.

Ensuite, en fonction des logiciels permettant d'accéder à vos données, identifiez les fonctions de « Sauvegarde », « Enregistrer sous » ou d' »Export ». Vous pourrez alors choisir le support adapté.

Enfin, en fonction des critères de sécurité choisis, vous pourrez sauvegarder sur des supports adaptée soit :
• à la confidentialité (tout support numérique en utilisant un logiciel de cryptage ou de hashage tel de Truecrypt, Veracrypt, ou AxCrypt…) ;
• à l'intégrité (multiplier le nombre de sauvegardes en réalisant plusieurs exemplaires de vos données à n'absolument pas perdre) ;
• à la longévité en utilisant des supports avec une durée de vie adapté à vos attentes. Sachez qu'à ce jour, il est difficile de garantir la lecture d'une informations numérique au delà de plusieurs dizaines d'années (en raison de l'altération des supports avec le temps, mais aussi de l'évolution des versions, des formations et des logiciels). Qui peut vous garantir de pouvoir visualiser vos photos numériques dans cinquante ans ?
• à la disponibilité sur plusieurs plateformes et sur plusieurs lieux, comme le proposent les solutions cloud qui sont éclos il y a quelques dizaines d'années seulement ;
• à la quantité (car vous devez rapidement stocker pour ensuite trier et choisir un support adapté) en choisissant par exemple un disque dur USB externe auto-alimenté (si le port USB de votre ordinateur l'autorise), ce support est actuellement celui ayant le meilleur rapport capacité / prix avec une bonne rapidité d'écriture.

Les risques
Les clés USB sont des outils permettant de conserver une copie facilement accessible et aisément transportable. 100% des clés USB tomberont un jour ou l'autre en panne. Pensez-y pour ne pas leur confier les documents de votre vie.
Idem pour les disques durs. 100% des disques durs tomberont un jour en panne. Cependant, contrairement aux clés USB ou aux cartes mémoire, les disques durs (mécaniques et non SSD) permettront plus facilement de récupérer leur contenu en cas de panne.
Les supports de type lecteurs ZIP, lecteur JAZ, lecteurs magnéto-optiques, lecteurs de bandes etc. sont de plus en plus rares. Conserver des données importantes sur de tels supports peut s'avérer dangereux. En effet, imaginez un instant jour ou vous souhaitez y accéder mais que vous n'avez plus le lecteur pour les consulter et que le lecteur ne se vend même plus. Ne laissez pas la vies de vos données numériques entre les mains du bon coin…
Voilà, en fonction de tous ces critères et à partir de ces conseils, il ne vous reste plus qu'à sauvegarder vos données importantes avant de les effacer de l'appareil que vous allez rendre.

Comparatif
Disque dur : Quelques Go à quelques To – Bon marché Rapide mais fragile
Clé USB : Quelques Go – Rapide, léger mais quasiment impossible de récupérer des données en cas de panne.
Cloud : Quelques Mo à quelques To – Accessible de n'importe où mais aussi par tous ceux qui ont le mot de passe (risqué) – Dépend du fonctionnement et de la rapidité d'Internet – Les services de cloud gratuits peuvent s'arrêter du jour au lendemain et vous perdrez tout.
Disques optiques (CD, DVD,Magnéto Optique) : Bonne tenue dans le temps si conservés dans de bonnes conditions mais utilisables (pérennité des lecteurs de disques) jusqu'à quand ?
Supports spéciaux (ZIP/Jazz/QIC/DAT/DLT/DDS/SDLT) : Supports fragiles, lecteurs trop rares pour garantir une lecture au dela de 5 ans.

Denis JACOPINI anime des conférences et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux CyberRisques.
Il est Expert Informatique assermenté, diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale et en Droit de l'Expertise Judiciaire et ai été pendant a une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.
http://www.leNetExpert.fr/contact
https://twitter.com/lenetexpert
https://www.linkedin.com/in/lenetexpert

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Supprimer vos données personnelles avant de donner ou recycler un ordi – FrancoisCharron.com

Quelques conseils pratiques pour assurer la sécurité de vos systèmes informatiques

	Quelques conseils pratiques pour assurer la sécurité de vos systèmes informatiques

Quelques conseils pratiques pour assurer la sécurité de vos systèmes informatiques

1. CHOISISSEZ AVEC SOIN VOS MOTS DE PASSE

Entrer un mot de passe permettant de s'authentifier pour accéder à son ordinateur, sa tablette ou son téléphone portable est un geste quotidien de sécurité.
Choisir un mot de passe difficile à déceler par une tierce personne ou par du piratage informatique est ainsi un rempart efficace pour protéger ses données personnelles contre les intrusions frauduleuses.

Comment bien choisir son mot de passe ?

Définissez des mots de passe composés d'au moins 12 caractères

• mélangeant majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux
• n'ayant aucun lien avec vous comme votre nom, date ou lieu de naissance
• ne formant pas de mots figurant dans le dictionnaire

Comment faire en pratique ?

Pour cela 2 méthodes simples :
• la méthode phonétique : « J'ai acheté 5 CD pour cent euros cet après-midi » : ght5CD%E7am
• la méthode des premières lettres : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » : 1tvmQ2tl'A

Quelques recommandations supplémentaires

• n'utilisez pas le même mot de passe pour tout, notamment pour accéder à votre banque en ligne et votre messagerie personnelle ou professionnelle
• méfiez-vous des logiciels qui vous proposent de stocker vos mots de passe

2. ENTRETENEZ RÉGULIÈREMENT VOS APPAREILS NUMÉRIQUES

En mettant à jour régulièrement les logiciels de vos appareils numériques

Dans chaque système d'exploitation (Android, MacOS, Linux, Windows,…), logiciel ou application, des vulnérabilités existent. Une fois découvertes, elles sont corrigées par les éditeurs qui proposent alors aux utilisateurs des mises à jour de sécurité.
Sachant que bon nombre d'utilisateurs ne procèdent pas à ces mises à jour, les attaquants exploitent ces vulnérabilités pour mener à bien leurs opérations longtemps encore après leur découverte ou même leur correction. Il donc **nécessaire de procéder aux mises à jour régulières des logiciels.**

Comment faire ?

• configurez vos logiciels pour que les mises à jour de sécurité s'installent automatiquement chaque fois que cela est possible
• ou téléchargez les correctifs de sécurité disponibles en utilisant pour cela exclusivement les sites Internet officiels des éditeurs
• en effectuant couramment des sauvegardes

3. Effectuer des sauvegardes régulières (quotidiennes ou hebdomadaires par exemple) permet de disposer de ses données après un dysfonctionnement ou une panne d'ordinateur

Comment faire ?

• utilisez des supports externes tels qu'un disque dur externe, un CD ou un DVD enregistrable pour enregistrer et sauvegarder vos données.

4. PRENEZ SOIN DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES ET DE VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Les données que vous laissez sur Internet vous échappent instantanément.
Des personnes malveillantes récoltent vos informations personnelles, le plus souvent frauduleusement et à votre insu, afin de déduire vos mots de passe, d'accéder à votre système informatique, voire d'usurper votre identité ou de conduire des activités d'espionnage industriel.
Une grande prudence est conseillée dans la diffusion de vos informations personnelles sur Internet.

Voici quelques recommandations générales :

• soyez vigilant vis-à-vis des formulaires que vous êtes amenés à remplir : ne transmettez que les informations strictement nécessaires et pensez à décocher les cases qui autoriseraient le site à conserver ou à partager vos données, par exemple avec des partenaires commerciaux
• ne donnez accès qu'à un minimum d'informations personnelles sur les réseaux sociaux
• utilisez plusieurs adresses électroniques dédiées à vos différentes activités sur Internet : une adresse réservée aux activités dites sérieuses (banques, recherches d'emploi, activité professionnelle…) et une adresse destinée aux autres services en ligne (forums, jeux concours…)

5. PROTÉGEZ VOS DONNÉES LORS DE VOS DÉPLACEMENTS

L'emploi d'ordinateurs portables, d'ordiphones (*smartphones*) ou de tablettes facilite le quotidien lors des déplacements professionnels. Pourtant, voyager avec ces appareils nomades peut mettre en péril des informations sensibles sur l'entreprise ou vous travaillez.

Précautions à prendre avant de partir en mission

• utilisez le matériel dédié à la mission prêté par votre entreprise (ordinateur, clefs USB, téléphone)
• sauvegardez aussi vos données sur un support amovible pour les retrouver en cas de perte
• si vous comptez profiter des trajets pour travailler, emportez un filtre de protection écran pour votre ordinateur
• apposez un signe distinctif (comme une pastille de couleur) sur vos appareils pour vous assurer qu'il n'y a pas eu d'échange pendant le transport

Pendant la mission

• gardez vos appareils, supports et fichiers avec vous, pendant votre voyage comme pendant votre séjour (ne les laissez pas dans un bureau ou un coffre d'hôtel)
• si vous êtes contraint de vous séparer de votre téléphone, retirez la carte SIM et la batterie
• en cas d'inspection ou de saisie de votre matériel par des autorités étrangères, informez votre organisation
• n'utilisez pas les équipements que l'on vous offre si vous ne pouvez pas les faire vérifier par un service de sécurité de confiance
• évitez de connecter vos équipements à des postes qui ne sont pas de confiance. Par exemple, si vous avez besoin d'échanger des documents lors d'une présentation

6. SÉCURISEZ VOTRE WI-FI

Si l'utilisation du Wi-Fi est une pratique attractive, elle permet, lorsque le point d'accès n'est pas sécurisé, à des personnes malintentionnées d'intercepter vos données et d'utiliser votre connexion Wi-Fi à votre insu pour réaliser des opérations malveillantes.
C'est pour cette raison que l'accès à Internet par un point d'accès Wi-Fi est à éviter dans le cadre de l'entreprise.
Le Wi-Fi, solution pratique et peu coûteuse, peut cependant être le seul moyen possible d'accéder à Internet, il convient dans ce cas de sécuriser l'accès en configurant votre box. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter l'assistance technique de votre fournisseur d'accès.

Quelques recommandations générales :

• modifiez le nom d'utilisateur et le mot de passe par défaut (généralement « admin » et « 0000 ») de votre page de configuration accessible via votre navigateur Internet
• vérifiez que votre box dispose du protocole de chiffrement WPA2 et activez-le. Sinon, utilisez la version précédente WPA-AES (ne jamais utiliser le chiffrement WEP cassable en quelques minutes)
• modifiez la clé de connexion par défaut avec une clé (mot de passe) de plus de 20 caractères de types différents (cf. Choisissez des mots de passe robustes)
• ne divulguez votre clé de connexion qu'à des tiers de confiance et changez-la régulièrement
• activez et configurez les fonctions pare-feu / routeur.
• désactivez le Wi-Fi de votre borne d'accès lorsqu'il n'est pas utilisé

7. SÉPAREZ VOS USAGES PERSONNELS DES USAGES PROFESSIONNELS

Monsieur Paul, directeur commercial, rapporte souvent du travail chez lui le soir. Sans qu'il s'en aperçoive son ordinateur personnel a été attaqué. Grâce aux informations qu'il contenait, l'attaquant a pu pénétrer le réseau interne de l'entreprise de Monsieur Paul. Des informations sensibles ont été volées puis revendues à la concurrence.
Les usages et les mesures de sécurité sont différents sur les équipements de communication (ordinateur, ordiphone,…) personnels et professionnels.
Dans ce contexte, il est recommandé de séparer vos usages personnels de vos usages professionnels :
• ne faites pas suivre vos messages électroniques professionnels sur des services de messagerie utilisés à des fins personnelles
• ne stockez pas de données professionnelles sur vos équipements communicants personnels
En savoir plus sur le AVEC ou BYOD :
Le AVEC (Apportez Votre Equipement personnel de Communication) ou BYOD (Bring Your Own Device) est une pratique qui consiste, pour les collaborateurs, à utiliser leurs équipements personnels (ordinateur, ordiphone, tablette) dans un contexte professionnel. Si cette solution est de plus en plus utilisée aujourd'hui, elle est cependant très problématique pour la sécurité des données personnelles et professionnelles (vol ou perte des appareils, intrusions, manque de contrôle sur l'utilisation des appareils par les collaborateurs, fuite de données lors du départ du collaborateur).
De la même façon, il faut éviter de connecter des supports amovibles personnels (clés USB, disques durs externes) aux ordinateurs de l'entreprise.

8. SOYEZ AUSSI PRUDENT AVEC VOTRE ORDIPHONE (SMARTPHONE) OU VOTRE TABLETTE QU'AVEC VOTRE ORDINATEUR

Alexandre possède un ordiphone. Lors de l'installation d'une application, il n'a pas désactivé l'accès de l'application à ses données personnelles. Désormais, les éditeurs peuvent accéder à tous les SMS présents sur son téléphone.
Bien que proposant des services innovants, les ordiphones (smartphones) sont aujourd'hui très peu sécurisés. Il est donc indispensable d'appliquer certaines règles élémentaires d'hygiène informatique :
• n'installez que les applications nécessaires et vérifiez à quelles données elles peuvent avoir accès avant de les télécharger (informations géographiques, contacts, appels téléphoniques…). Certaines applications demandent l'accès à des données qui ne sont pas nécessaires à leur fonctionnement : il faut éviter de les installer
• en plus du code PIN qui protège votre carte téléphonique, utilisez un schéma ou un mot de passe pour sécuriser l'accès à votre terminal et configurez votre téléphone pour qu'il se verrouille automatiquement
• effectuez des sauvegardes régulières de vos contenus sur un support externe pour pouvoir les retrouver en cas de panne de votre ordinateur ou ordiphone

9. SOYEZ PRUDENT LORSQUE VOUS OUVREZ VOS MESSAGES ÉLECTRONIQUES

Suite à la réception d'un courriel semblant provenir d'un de ses amis, Madame Michel a cliqué sur un lien présent dans le message. Ce lien était piégé. Sans que Madame Michel le sache, son ordinateur est désormais utilisé pour envoyer des courriels malveillants diffusant des images pédopornographiques.
Les courriels et leurs pièces jointes jouent souvent un rôle central dans la réalisation des attaques informatiques (courriels frauduleux, pièces jointes piégées,…).

Lorsque vous recevez des courriels, prenez les précautions suivantes :
• l'identité d'un expéditeur n'est en rien garantie : vérifiez la cohérence entre l'expéditeur présumé et le contenu du message
• n'ouvrez pas les pièces jointes provenant de destinataires inconnus ou dont le titre ou le format paraissent incohérents avec les fichiers que vous envoient habituellement vos contacts
• si un lien ou plusieurs figurent dans un courriel, vérifiez l'adresse du site en passant votre souris sur chaque lien avant de cliquer. L'adresse complète du site s'affichera alors dans la barre d'état en bas de la page ouverte. Si vous avez un doute sur l'adresse affichée, abstenez-vous de cliquer
• ne répondez jamais par courriel à une demande d'informations personnelles ou confidentielles (ex : code confidentiel et numéro de votre carte bancaire)
• n'ouvrez pas et ne relayez pas de messages de types chaînes de lettre, appels à la solidarité, alertes virales, etc.

10. SOYEZ VIGILANT LORS D'UN PAIEMENT SUR INTERNET

Lorsque vous réalisez des achats en ligne, vos coordonnées bancaires sont susceptibles d'être interceptées par des attaquants, directement sur votre ordinateur.
Ainsi, avant d'effectuer un paiement en ligne, il est nécessaire de procéder à des vérifications sur le site Internet :
• contrôlez la présence d'un cadenas dans la barre d'adresse ou en bas à droite de la fenêtre de votre navigateur Internet (remarque : ce cadenas n'est pas visible sur tous les navigateurs)
• assurez-vous que la mention « https:// » apparait au début de l'adresse du site Internet
• vérifiez l'exactitude de l'adresse du site Internet en prenant garde aux fautes d'orthographe par exemple
Si possible, lors d'un achat en ligne, privilégiez la méthode impliquant l'envoi d'un code de confirmation de la commande par SMS.
De manière générale, ne transmettez jamais le code confidentiel de votre carte bancaire.

11. TÉLÉCHARGEZ LES PROGRAMMES, LOGICIELS SUR LES SITES OFFICIELS DES ÉDITEURS

Si vous téléchargez du contenu numérique sur des sites Internet dont la confiance n'est pas assurée, vous prenez le risque d'enregistrer sur votre ordinateur des programmes ne pouvant être mis à jour, qui le plus souvent contiennent des virus ou des chevaux de Troie. Cela peut permettre à des personnes malveillantes de prendre le contrôle à distance de votre machine pour espionner les actions réalisées sur votre ordinateur, voler vos données personnelles, lancer des attaques, etc.

• C'est la raison pour laquelle il est vivement recommandé de télécharger vos programmes sur les sites officiels des éditeurs
• Enfin, désactivez l'ouverture automatique des documents téléchargés et lancez une analyse antivirus avant de les ouvrir, afin de vérifier qu'ils ne sont pas infectés par un quelconque virus ou spyware.

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Conseils aux usagers | Gouvernement.fr

---

Vos données sont elles bien protégées ? | Denis JACOPINI

	Vos données sont elles bien protégées ?

L’actualité ne cesse de nous démontrer le contraire, cependant des solutions existent ! Pas un jour ne se passe sans que, les radios, télévisions, Internet ou encore les journaux, ne relatent des faits de piratage de site Internet, de vols de données … dernier cas en date le piratage de TV5 Monde !
De grandes sociétés et administrations sont elles aussi victimes de piratage, la mairie de Detroit ou encore le N°2 de l’assurance santé aux Etats-Unis (Anthem) ainsi que Sony. On est en droit de s’interroger sur le coup financier engendré de telles attaques et vol des données, et également les problèmes graves que cela va déclencher.

Dans le cas de vols de données professionnelles, cela peut avoir de graves préjudices pour l’entreprise qui n’a pu protéger la confidentialité des données qui lui ont été confiées, et pour les clients quelles en seront les conséquences ? Un dossier médical confidentiel qui peut se retrouver sur Internet en accès libre ! L’utilisation des codes de la carte de crédit de milliers voire de millions de personnes, la liste des préjudices est longue et chacun comprend aisément les enjeux du hacking.
Pour les utilisateurs finaux que nous sommes, le problème de la confidentialité se pose également. En effet que faisons-nous pour rendre confidentielles les données que nous stockons ?
Origin Storage, spécialiste des solutions de stockage et de sécurisation des données, propose de nombreuses solutions dont une qui devrait attirer tant les particuliers que les professionnels étant appelés à se déplacer (commercial, avocat, banquier, ingénieur…). Origin Propose un disque dur USB crypté portant le nom de DataLocker, il se connecte à n’importe quel PC (Mac ou Windows) sans avoir besoin d’installer un quelconque programme au préalable.
Doté d’un clavier alphanumérique vous permettant d’entrer un mot de passe allant jusqu’à 32 caractères, il crypte toutes vos données à la volée sans ralentissement puisque c’est une opération matérielle et non logicielle. Le cryptage AES 256 bits rend impossible l’accès à vos données et le verrouillage automatique de votre DataLocker peut-être défini après une période de non utilisation.
Si votre DataLocker est volé ou perdu, vos données restent chiffrées et donc non utilisables !

Fonctionnalités du DataLocker 3 FE _◦ Cryptage matériel : 2 moteurs cryptographiques 256 bits AES (modes XTS et CBC)
◦ Cryptage, administration et authentification sur l’unité DataLocker
◦ Raccourci de mise à zéro pour un redéploiement sécurisé
◦ Mode Autodestruction pour la protection contre les attaques
◦ Le mode Verrouillage automatique éteint automatiquement l’appareil après un nombre défini de minutes
◦ Écran tactile breveté et interface conviviale
◦ Clavier rotatif pour empêcher l’analyse de surface et l’espionnage par dessus l’épaule
◦ Fonction Virtual CD pour le montage d’une image de disque ISO. Le lecteur virtuel se comporte comme un lecteur de CD/DVD physique.
◦ Supporte deux rôles : administrateur pour la définition des règles, du mode lecture seule et la récupération des données, et utilisateur pour l’accès aux données
◦ Règle de mot de passe (caractères non séquentiels, pas de répétitions, alphanumériques, minimum 7 caractères)
◦ Interface utilisateur multilingue (anglais, français, allemand et espagnol)

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu’intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d’entreprise.
Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.globalsecuritymag.fr/Vos-donnees-sont-elles-bien,20150413,52229.html
par Marc Jacob

L’entreprise victime ou coupable de Cyberattaques ? | Le Net Expert Informatique

L’entreprise victime ou coupable de Cyberattaques ?

LES FAITS En avril 2015, TV5 Monde a été la cible d'une cyberattaque massive entraînant la paralysie de la chaîne, du site Internet et des réseaux sociaux de la société. Si les attaques informatiques visant les grands groupes sont médiatisées, Symantec soulignait dans son rapport annuel 2014 que 77 % d'entre elles concernaient en France les PME.
Ces failles informatiques d'origines internes ou externes doivent être appréhendées car elles s'accompagnent de sévères répercussions en termes de sécurité, de pertes économiques et de dégradation de l'image de l'entreprise. Or, la majorité d'entre elles ignorent qu'elles sont tenues, en application de l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés, d'une obligation de moyen de mettre en œuvre les mesures conformes aux règles de l'art pour protéger leur système d'information. Au-delà du risque civil, des sanctions administratives et même pénales peuvent être prononcées allant jusqu'à 5 ans de prison et 300 000 € d'amende. Ainsi, de victime, l'entreprise qui n'aurait pas pris toutes les « précautions utiles » pour préserver « la sécurité des données » peut, indépendamment de son dommage, se voir reconnaître responsable, comme Orange qui a été sanctionnée par la CNIL à la suite d'une faille de sécurité concernant les données de près de 1,3 million de ses clients en août 2014.

LA PRÉVENTION POUR LIMITER LES RISQUES
La mise en place d'une #politique de cybersécurité adaptée aux besoins de l'entreprise comportant des mesures techniques de sécurité informatique ainsi qu'une #politique de gestion des incidents, dont la mise en œuvre est préconisée par la #norme ISO 27035, est indispensable. Il convient également de concevoir la sécurité des données dans les relations avec les prestataires, en insérant des clauses spécifiques dans les contrats qui les lient précisant clairement le partage de responsabilité entre les deux parties. Dans ce cadre, un état des lieux du patrimoine informationnel détenu par l'entreprise s'impose afin d'assurer aux données sensibles la sécurité adéquate, ainsi que la réalisation d'#audits techniques et de #correctifs réguliers du système d'information (typologie et quantité de données, protections, vulnérabilités, etc.).
Par ailleurs, une communication en interne sensibilisant les salariés sur ces risques est essentielle. Le recours à une #charte informatique précise annexée au règlement intérieur de l'entreprise fixant les droits, devoirs et obligations des salariés est un outil efficace. À cet égard, l'ANSSI vient de publier, en coopération avec la CGPME, un #guide de recommandation de bonnes pratiques simples qu'il convient de mettre en œuvre. Au-delà de ces mesures de prévention, il est conseillé de bien soigner les contrats d'assurance afin d'anticiper sur ces causes de pertes d'exploitation. Enfin, rappelons que depuis l'ordonnance du 24 août 2011, les opérateurs de communications électroniques sont tenus à une obligation de notification de la faille de sécurité, sans délai, à la CNIL et aux personnes concernées, prévue par l'article 34 bis de la Loi Informatique et Libertés, dont le défaut est sanctionné pénalement. À noter que le projet de réforme de règlement européen prévoit d'étendre cette obligation à toutes les entreprises, comme c'est le cas aux États-Unis.

CE QU'IL FAUT RETENIR
Le cyber-risque constitue une menace réelle que les entreprises doivent appréhender et anticiper pour ne pas voir, à titre de double peine, leur responsabilité engagée.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.itforbusiness.fr/services/juridique/item/6693-cyberattaques-l-entreprise-victime-ou-coupable